

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT*

DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (21h00 - 5h00)

En application de l'arrêté préfectoral R02-2021-07-13-00002 du 13 juillet 2021 portant interdiction temporaire des déplacements entre 21h00 et 5h00 dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 en Martinique

Je soussigné(e),			
Nom et prénom :			
Né(e) le :	à :		
Demeurant :			
certifie que mon déplacen	nent est lié au motif su	ivant (sélectionner la d	case) autorisé en application
des mesures générales né	cessaires pour faire fa	ace à l'épidémie de cov	vid-19 dans le cadre de l'état
d'urgence sanitaire:			
l'achat de produits de sant ou □ déplacements pour mo précaires ou pour la garde ou □ déplacements pour ré	es consultations et soité et ne pouvant être di potif familial impérieux, e d'enfants ; pondre à une convoca n chez un professionne	ins ne pouvant être a ifférés ; pour l'assistance aux ation judiciaire ou adi	essionnelle ; assurés à distance ou pour x personnes vulnérables ou ministrative, pour se rendre ete ou une démarche qui ne
Le : (Date et heure de début de s Signature :	à : ortie à mentionner obliga	itoirement)	#Tous

^{*} Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir de tout document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.